



ALPAF

COMPTE RENDU CONFERENCE AUDIO

LUNDI 22 JUIN 2020

Représentaient la fédération des Finances CGT : Judith TOURILLON (DGFIP) – Thierry MOREAU (DOUANES) – Elisabeth LEDEZ (Centrale Finances)

En raison de la pandémie du COVID 19, une réunion en audio conférence s'est tenue en présence des représentants de l'administration et des fédérations syndicales.

Compte tenu des circonstances un peu particulières, la réunion avait pour objectif de faire le bilan 2019 de l'activité de l'ALPAF et d'analyser les comptes. Les fédérations syndicales ont été invitées à faire part de leurs questionnements sur ces documents.

Mme DANNA, présidente de l'association a tenu en guise d'introduction, à rendre un hommage particulier à M. CHALLE et Mme VITTEMAN qui quittent l'association. Elle a également évoqué la période de confinement où les agents ont été invités à faire du télétravail avec un minimum de déplacements : le bilan est globalement positif.

Les logements :

Foyers meublés : il semblerait qu'en matière de réservation, la situation soit moins tendue que les années précédentes. A souligner que l'ALPAF - en collaboration avec RLF - est intervenue pour attribuer à titre gracieux, des foyers meublés aux personnels soignants durant la grande vague de la pandémie. La CGT a tenu à les remercier pour leur geste solidaire.

Les logements vides : l'ALPAF continue à faire des réservations en attente de l'application de la loi ELAN.

Les logements ont connu un taux de rotation plus important par rapport à l'année dernière : l'ALPAF n'arrive pas à donner d'explication sur ce phénomène.

La CGT a demandé, suite au confinement, que l'ALPAF réserve désormais des logements avec des surfaces plus grandes : en effet la réalité de cette pandémie a fait prendre conscience que vivre dans un univers réduit pouvait avoir des répercussions psychologiques néfastes.

Les prêts :

Pour la 4^{ème} année consécutive, l'activité des prêts connaît un essoufflement. La CGT souligne que cette baisse s'explique par une baisse de pouvoir d'achat (gel du point d'indice, PPCR en suspens). L'ALPAF reconnaît que de plus en plus de dossiers sont rejetés à cause du surendettement.

Prêt sinistre : la CGT s'interroge sur le peu de succès de ce prêt alors que les catastrophes naturelles ne cessent de s'amplifier. L'ALPAF répond que les problèmes inhérents aux catastrophes naturelles sont couverts par les assurances : les dossiers présentés sont plutôt des situations individuelles.

Questions diverses :

La loi ELAN : l'ALPAF travaille actuellement sur le décret d'application. Quelques précisions sur le sujet :

- Il y aura un nombre d'attributions de logements par an ;
- Pour les nouvelles réservations on mettrait une somme sur 3 attributions : il n'y aura plus de réservation en logement droit de suite ;
- Concernant les réservations dans la petite couronne de Paris, on fera de l'infra départemental.

La CGT attend d'avoir de plus amples renseignements sur l'avancée de ce dossier et a demandé à l'ALPAF de nous fournir un document style « powerpoint » explicitant clairement les modalités d'application de la loi.

L'ALPAF nous informe également que l'Action Sociale est actuellement contrôlée par la Cour des Comptes.

Aide aux étudiants : l'ALPAF propose d'octroyer une aide de 400€ aux étudiants mais sous conditions de ressources. Sa mise en œuvre pourrait être effective au **1^{er} janvier 2021.**

Plusieurs fédérations syndicales, dont la CGT, sont intervenues pour exprimer leur désapprobation concernant le recrutement de droit privé désormais obligatoire au sein des associations du ministère.